

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
GROUPE LB – CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE LES TERRASSES DE MATHILDE – DEMONTAGE DE LA GRUE ARRETE N° 2024/005		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la demande d'arrêté temporaire transmise le 22 décembre 2023 par Monsieur Anthony LENOIR, Groupe LB, sollicitant la Ville pour procéder au démontage de la grue du chantier installée dans le cadre de la construction de la résidence « Les Terrasses de Mathilde » située rue de Caen à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des différents usagers et de réglementer le stationnement ;

ARRETE

- Article 1 :** La société GROUPE LB est autorisée à procéder, le mercredi 24 janvier 2024, au démontage de la grue de chantier dans le cadre de la construction de la résidence « Les Terrasses de Mathilde » située 1025/1027 rue de Caen à Ifs.
- Article 2 :** Dans le cadre de la réalisation du démontage de cette grue, une voie de circulation sera empiétée, le stationnement des véhicules sera interdit et la circulation des piétons se fera sur le trottoir opposé au chantier. La circulation sera réglementée par la mise en place d'un alternat.
- Article 3 :** La société GROUPE LB est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'IFS ;
 - La société GROUPE LB ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 15 janvier 2024

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE